

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES :** Participation financière de Vienne Condrieu Agglomération au titre des transports scolaires : convention d'application avec les communes de Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris et Saint-Romain-en-Gal

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le 1^{er} septembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération, en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité est compétente pour le transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur de son périmètre.

De ce fait, Vienne Condrieu Agglomération prend en charge le transport des élèves, résidant à plus de 3kms en milieu rural et 5 kms en milieu urbain.

Conformément à une délibération du Conseil Communautaire du 6 décembre 2005, Vienne Condrieu Agglomération accorde une participation financière, représentant 25% du coût total du transport (hors frais des accompagnateurs), aux communes qui souhaitent organiser sur leur territoire un service de transport scolaire (uniquement la liaison entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire).

Les conventions passées avec les communes de Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris et Saint-Romain-en-Gal relatives à l'exécution des services des transports scolaires étant arrivées à échéance, il convient de les renouveler.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération en date du 6 décembre 2005 relative à la participation financière de la Communauté d'agglomération au titre des transports scolaires,

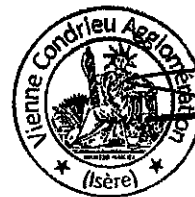
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le renouvellement de la participation financière à hauteur de 25% du coût total du service de transport scolaire (hors frais des accompagnateurs), aux communes de Chasse-sur-Rhône, Reventin-Vaugris et Saint-Romain-en-Gal qui mettent en œuvre un service de transport sur leur territoire, en tant qu'organisateur de 2nd rang.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les conventions avec les communes et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR